

# CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique du golf

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition doit être fourni par :

- les joueurs qui n'étaient pas licenciés en 2018 ;
- les licenciés 2018 qui n'ont pas communiqué de certificat médical ou qui n'ont pas complété leur questionnaire de santé en 2018 ;
- les licenciés ayant communiqué un certificat médical en 2018 et répondant positivement à au moins une des rubriques du questionnaire de santé pour la saison 2019.

Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques.

## Comment procéder pour faire enregistrer votre certificat médical ?

1. Faites compléter ce coupon «Certificat médical» par un médecin. Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat médical ou sa copie devra comporter :

- comporter votre numéro de licence ffgolf ;
- viser la pratique du golf **en et hors compétitions** ;
- dater de moins de 12 mois.

2. Remettez-le rapidement au club qui a commandé votre licence.

Si vous n'avez pas commandé votre licence dans un club (ex.: par Internet ou au siège de la ffgolf), faites enregistrer votre certificat médical soit en le remettant au club dans lequel vous pratiquez, soit en adressant l'original ou une copie :

- par courrier, à ffgolf • Certificat médical  
68, rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret Cedex
- par fax au numéro 01 41 49 77 04
- par e-mail à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org

3. Conservez une copie de votre certificat médical. Vous pourrez consulter la validité de ce dernier sur le site Internet [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) dans votre Espace licencié. Elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de votre prochaine compétition.

ffgolf<sup>®</sup>

# CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique du golf

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition doit être fourni par :

- les joueurs qui n'étaient pas licenciés en 2018 ;
- les licenciés 2018 qui n'ont pas communiqué de certificat médical ou qui n'ont pas complété leur questionnaire de santé en 2018 ;
- positivement à au moins une des rubriques du questionnaire de santé pour la saison 2019.

Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques.

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. Mlle Mme : .....

Licence N° .....

Âgé(e) de..... ans,

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf **en et hors** compétition.

Date : le .....

Docteur : .....

CACHET DU MÉDECIN

ou n° d'inscription au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)



## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondre aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé suite à une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous obtenu un traitement médical de longue durée (sans contraception et observation aux antidépresseurs) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>À ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*NB : Les réponses fournies relèvent de la seule responsabilité de l'usager.

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Aucun certificat médical à fournir. Simplement annexer, si les modalités le permettent, votre réponse NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consulter un médecin et présenter lui ce questionnaire rempli.

RDV sur le site de la Fédération Française de Golf.

<https://www.ffgolf.org/Se-licencier/Certificat-medical-et-questionnaire-de-sante>

## Si vous avez fourni un certificat médical en 2018

- › Complétez dès à présent votre questionnaire de santé dans votre Espace licencié
- › Téléchargez le questionnaire de santé et l'attestation

## Si vous n'avez pas fourni de certificat médical en 2018

- › Téléchargez votre certificat médical pré-imprimé